

Les objectifs stratégiques, l'utilisation, le public, le descriptif et les étapes de réalisation (calendrier, structures associées) **doivent être clairement présentés**, de façon à ce que les opérations et bénéficiaires (cas des projets pluri-acteurs) auxquelles sont octroyés des financements soient bien identifiés.

Le budget doit être affecté à des charges en lien avec les actions proposées.

La maquette financière doit prévoir :

- ✓ le coût total du projet ;
- ✓ les dépenses détaillées (types et montants des dépenses) ;
- ✓ les recettes détaillées (montant du financement demandé, détail des autres sources de financement).

2. Modalités de dépôt et de sélection des projets

Les projets doivent être **présentés à l'aide de la fiche Projet « Communication ECOPHYTO 2026 »** jointe en annexe 1 du présent appel à projets. Cette fiche intègre un descriptif détaillé du projet de 2 pages maximum.

Cette fiche projet est disponible au format .doc sur le site Internet de la DAAF et de FREDON Martinique :

<https://daaf.martinique.agriculture.rie.gouv.fr/ouvert-appel-a-projets-regional-2026-communication-ecophyto-a1232.html>

<https://www.fredon.fr/martinique>

Dépôt du projet :

Le dossier devra être envoyé au plus tard le 30 juin 2026 :

- ✓ **Par courriel** sous format .pdf et .doc ou .docx ou .odt, aux adresses suivantes :
pesc.daaf972@agriculture.gouv.fr
contact@fredon972.org
- ✓ **Par courrier** à l'adresse suivante :
DAAF Martinique - Service de l'Alimentation
Jardin Desclieux – B.P. 642
97262 Fort-de-France Cedex

Les projets seront analysés en premier lieu par la DAAF Martinique et FREDON Martinique, afin de juger de la complétude du dossier et du respect des critères d'éligibilité définis.

Un examen en comité de pilotage « Communication Ecophyto » finalisera la liste des projets retenus. En l'absence de consensus lors du COPIL, la DAAF, pilote de la stratégie ECOPHYTO 2030 en région, décidera en dernier lieu des projets retenus.